

NOM :

Prénom :

MINISTÈRE :

Service :

N° de téléphone :

Courriel (inscrire lisiblement) :

Mon adhésion à l'ASCE 84 :

☐ **Je suis adhérent(e) à l'ASCE 84 pour l'année 2025 :**

- je renouvelle mon adhésion pour 2026 en remplissant le bulletin d'adhésion et en joignant le règlement associé (*le règlement sera encaissé en janvier 2026*).

☐ **Je ne suis pas adhérent(e) à l'ASCE 84 pour l'année 2025 :**

- j'adhère à l'ASCE pour 2025 en remplissant le bulletin d'adhésion (adhésion offerte jusqu'à la fin de l'année)
- j'adhère également à l'ASCE pour 2026 en remplissant le bulletin d'adhésion et en joignant le règlement associé (*le règlement sera encaissé en janvier 2026*).

Mes activités :

☐ **DANSE EN LIGNE : le lundi de 12h30 à 13h30**

votre référent pour cette section, Serge DENUNCQ 04 88 17 85 90

☐ **FITNESS – RENFO MUSCULAIRE : le mardi de 12h30 à 13h30**

votre référent pour cette section, Serge DENUNCQ 04 88 17 85 90

☐ **YOGA : le jeudi de 12h15 à 13h15**

votre référent pour cette section, Serge DENUNCQ 04 88 17 85 90

☐ **PILATE : le vendredi de 12h15 à 13h15.**

votre référent pour cette section, Fabien Jamont 04 88 17 82 91

☐ **FOOT EN SALLE : le mardi de 18h à 19h** au complexe Avisport à Fontcouverte. Section Mixte ATSCAF-ASCE

votre référent pour cette section , Fabien Jamont 04 88 17 82 91

Mon règlement, je paye :

100€ pour l'année chaque activité, sauf foot en salle 110€

remise de 40€ sur le total dès 2 activités choisies

☐ **en chèques vacances**

☐ **par HelloAsso (site sécurisé)**

☐ **en chèques bancaires**

je rédige 1 ou 3 chèques du montant de l'activité en répartissant les montants et en tenant compte de la réduction le cas échéant

Chèque 1 : € (encaissé en novembre 2025)

chèque 2 : € (encaissé en janvier 2026)

chèque 3 : € (encaissé en avril 2026)

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

- Les activités sont réservées aux adhérent(e)s de l'ASCE 84 à jour de leur cotisation.
 - L'inscription aux activités se fait lors des permanences de l'ASCE 84 : le jeudi de 12h45 à 13h30, à la cité administrative, ou en début de cours auprès d'un correspondant. **Le délai d'inscription est fixé au 28 novembre 2025.**
 - Les participants doivent fournir lors de l'inscription :
 - la présente fiche remplie et signée ;
 - l'attestation sur l'honneur avec le questionnaire médical ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'activité concernée, datant de moins d'un an ;
 - la totalité des chèques demandés ;
 - La fiche d'adhésion 2025 (le cas échéant) et 2026 avec le chèque de cotisation
- Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte.
- Le nombre de places pour chaque activité reste limité (14), lié à la capacité d'accueil de la salle des Ogives, et 8 pour le foot en salle. La priorité sera donnée aux dossiers complets par date de dépôt.
 - Le paiement peut se faire par chèques vacances (ANCV), par chèque bancaire à l'ordre de l'ASCE 84 ou via le site sécurisé HelloAsso (<https://www.helloasso.com/associations/association-sportive-culturelle-et-d-entraide-de-vaucuse/boutiques/cotisation-aux-activites-sportives-2025-2026>). Par chèques vacances, la durée de validité des chèques doivent être de 6 mois minimum. Ils ne donnent lieu à aucun remboursement. Par chèque bancaire, le paiement peut se faire en totalité ou en 3 fois.
 - Vos référents selon l'activité choisie sont : Fabien Jamont (04 88 17 82 91) pour le foot en salle et le pilate, Serge DENUNCQ (04 88 17 85 90) pour le yoga, le fitness et la danse en ligne. Ils sont vos interlocuteurs pour toutes informations concernant la section sport.
 - Un cours d'essai est possible, pour ces activités, dans la limite des places disponibles.
 - Un planning prévisionnel sera diffusé sur le site de l'ASCE 84. Il détermine le nombre de cours pour l'année. Il pourrait être modifié selon des événements indépendants de notre volonté. En cas d'absence du professeur, les inscrits sont avertis par mail au moins 48 h avant le cours. Les participants sont tenus de respecter les horaires de cours.
 - Les activités se déroulent à la cité administrative d'Avignon, dans la salle des ogives (bâtiment du restaurant administratif) et au complexe Avisport à Fontcouverte Avignon pour le foot en salle. Durant les travaux de la cité administrative il est possible que certains cours soient reportés ou annulés. Vous en serez avertis par le responsable de section.
 - Les participants sont tenus de ne pas dégrader les locaux. L'utilisation de chaussures propres est obligatoire. Merci de signaler aux intervenants ou à l'ASCE 84 tout problème relatifs aux locaux.
 - Une remise de 40 € est appliquée pour l'inscription à au moins deux activités. .
 - Les cours non-suivis ne sont pas remboursés ni rattrapables. Le remboursement d'une cotisation, ou partie, ne se fait que sur présentation d'un certificat médical.

☐ **J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription aux activités de l'ASCE 84 pour la saison 2025-2026 et je les accepte.**

☐ **Je certifie avoir pris connaissance des obligations du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), et accepte que mon numéro de téléphone soit utilisé dans le cadre du groupe de personnes lié à mon (mes) activité(s), en particulier afin d'être prévenu en cas d'annulation tardive de cours.**

NOM, Prénom :

Date :

Signature :

Lors de l'inscription, je joins obligatoirement

La fiche d'inscription, remplie et signée.	
L'attestation sur l'honneur et questionnaire médical.	
<u>Ou</u> le certificat médical de non contre-indication à la pratique concernée, datant de moins d'un an.	
La totalité des chèques demandés concernant les activités.	
La fiche d'adhésion à l'Asce 2026 et le cas échéant celle de 2025	
Le chèque de cotisation de l'adhésion.	